



Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chers élus, Chers Maîtres, Chers collègues, Chers étudiants,

Notre dernière réunion du *Journal du Droit Administratif* a eu lieu le 12 juillet 2016 en salle dite Maurice HAURIOU (Anciennes Facultés de l'Université Toulouse 1 Capitole).

Etaient présentes et représentées treize personnes, toutes intéressées par le *Journal du Droit Administratif* (JDA) et membres issus de l'Université de Toulouse 1 Capitole & de Sciences Po Toulouse. La réunion s'est organisée autour des points suivants d'annonces et de discussions :

### **1) Questionnaire(s) / Interview(s) :**

Comme envisagé au fil des dernières réunions, il est confirmé que le dossier n°04 du *Journal du Droit Administratif* (JDA) sera constitué d'un ensemble de questionnaires ou interviews sur le droit administratif.

Le dossier sera basé sur deux types de questionnaires : celui destinés aux publicistes français et celui destiné aux administrativistes étrangers. Il est prévu de publier le dossier autour de décembre.

### **2) Mise en ligne du deuxième « dossier »**

Le deuxième dossier, programmé pour juillet 2016 a respecté le calendrier qui lui était imparti.

Il porte sur « *les relations entre administration(s) & administré(s)* » selon la proposition qu'en avait faite le professeur SAUNIER. Les directeurs du numéro (le pr. SAUNIER & mesdames CROUZATIER-DURAND & ESPAGNO) en ont présenté les principales caractéristiques.

Même si quelques articles faisaient défaut (et seront agglomérés par suite), il a été décidé de mettre en ligne (sous les applaudissements nourris des présents !) ce deuxième dossier.

Le professeur TOUZEIL-DIVINA rappelle également l'existence en projet(s) d'un troisième dossier du JDA programmé pour la fin d'année 2016 et portant sur la laïcité ; ce dossier se fera en partenariat avec un nouveau média interdisciplinaire (les *Cahiers de la LCD (Lutte Contre les Discriminations)*). Un appel à contributions a déjà été proposé en ce sens (cf. annexe) et est réactivé jusqu'à la fin du mois de septembre 2016 eu égard à l'actualité de son sujet.

### **3) Jurisprudence(s)**

Est réaffirmée la volonté, courant 2016, de présenter plusieurs « triptyques toulousains prétoriens » comprenant :

- Des conclusions d'un rapporteur public
- Un jugement du Tribunal Administratif de Toulouse
- Un commentaire court d'un universitaire.

En outre, plusieurs notes de jurisprudence et autres commentaires sont en cours et quelques-unes sont déjà en ligne. Il est proposé en ce sens de préparer pendant la pause estivale – et si possible pour le 15 septembre – cinq décisions de jurisprudence administrative qui ont marqué les débuts de l'année 2016 :

- 1) CE, 21 mars 2016, deux décisions n° 368082 & n° 390023 (droit souple) ;
- 2) CE, 11 mai 2016, Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole (n°390118) (bail à construction)
- 3) CE, 08 juin 2016, A, F, B, G et K (cinq décisions n° 394348, M. A... ; n°394350, M. F... ; n°394352, M. B... ; n°394354, M. G... & n°394356, M. K...) sur les déchéances de nationalité ;
- 4) CE, 06 avril 2016, B. (n°380570) (Loi organique & traité)
- 5) TC, 06 juin 2016, Commune d'Aragnouet (n°4051) (clauses exorbitantes)

**Il a déjà est proposé aux membres du JDA de bien vouloir se manifester en écrivant directement à la rédaction pour se proposer**

- a) Soit comme co-auteur d'un commentaire d'une de ces décisions (il serait en effet plus judicieux de faire des commentaires à minimum quatre mains) ;
- b) Soit comme co-auteur d'un autre commentaire de décision.

Il est enfin rappelé qu'une première chronique (en droit des collectivités) est également déjà en ligne grâce au très beau travail de l'équipe d'administrateurs territoriaux sous la direction de M. Pascal TOUHARI.

Une autre chronique – en droit des contrats – pourrait voir le jour prochainement suite à la proposition de M. Mathias AMILHAT.

### **4) Rattachement institutionnel**

L'assemblée a enfin engagé une conversation quant au rattachement institutionnel éventuel du *Journal du Droit Administratif*. Est-il opportun de se fixer auprès d'un laboratoire de l'Université Toulouse 1 Capitole ? de plusieurs partageant les recherches en droit administratif ? de l'IFR ? de la Faculté ? de l'Université fédérale ? ... ou encore de rester comme tel sans rattachement ?

Il sera plus tard statué sur cette question (dont les débats ont été poursuivis).

### **5) Félicitations !**

L'assemblée a enfin exprimé ses félicitations non seulement aux membres présents et ayant participé aux activités de la 1<sup>ère</sup> année du JDA ainsi qu'à l'un de ses membres fondateurs, Maître Benjamin FRANCOS dont l'activité a porté ses fruits auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

**6) Prochaine séance**

Pour la réunion prochaine, il est proposé de nous donner rendez-vous le lundi **26 septembre 2016** à **18h00** (salle Maurice HAURIOU) avec l'ordre du jour suivant :

- modalités des dossiers 03 & 04 ;
- chroniques prétorienne en cours ;
- répartition et calendrier des notes de jurisprudence(s) ;
- aide au colloque du Tribunal Administratif de Toulouse ;
- rattachement(s) institutionnel(s) du *JDA* ;

Le présent compte rendu a été dressé et rédigé le 06 septembre 2016.



Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA